REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

****

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

MARDI 04 juillet 2023

à 19 H 00

Hôtel de ville, salle des mariages – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 16 mai 2023

2/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L 5211-39 al. 2 du CGCT)

3/ Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

4/ Casino – Délégation de service public

4-01 Casino – Rapport annuel du délégataire 2021/2022

5/ Organisation municipale

5-01 Avenant n°1 au règlement intérieur du Conseil municipal (*Obligation proportionnée de confidentialité des élus*)

6/ Casino – Délégation de service public - Renouvellement

6-01 Concession de service public relative à l'exploitation du casino municipal – Approbation de principe et approbation du rapport de présentation indiquant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire

7/ Finances

7-01 Budget primitif 2023 de la Commune de Luc-sur-Mer (*budget principal*) – Décision modificative n°2

7-02 Budget primitif 2023 Luc Location (*budget annexe*) – Décision modificative n°1

7-03 Commune – Admission en non-valeurs de pièces irrécouvrables *(état n° 5375194011 / 2023*)

8/ Affaires extrascolaires

8-01 « Colos apprenantes » – Engagement de la ville au dispositif mis en œuvre par l'Etat

9/ Voirie et réseaux divers

9-01 Département du Calvados - Convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental – Aménagement de la RD 222 au droit de l'opération « Le Clos St Quentin » PR 6+715 au 6+795 sise le territoire de la commune de Luc-sur-Mer

10/ Informations diverses

*Affiché le **30 juin 2023***

Le Maire
Philippe CHANU

MAIRIE DE LUC-SUR-MER (Calvados)